

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Le bulletin d'inscription rempli et signé
- **Nouveaux adhérents** : un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique de l'escalade.
- **Renouvellement de licence** : remplir le questionnaire de santé « QS-SPORT » et en fonction des réponses nous remettre l'**Attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive » complétée et signée**
- La demande de licence FFSPORTS POUR TOUS 2018/2019 ou nous fournir la copie de la licence Club Alpin Français Vallée de l'Ubaye, renseignements sur le site : www.ffcam.fr.
- Le règlement de mon adhésion en chèque à l'ordre de USB escalade, en espèces, en coupons Sport ANCV ou en chèque vacance ANCV.



**SECTION
ESCALADE**



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de naissance : / /

Tél Fixe : Portable :

Adresse Mail* (bien visible) :

**En fournissant votre email, vous acceptez de recevoir des informations par voie électronique de l'association. Vous pouvez, à tout moment, demander l'arrêt de ces envois.*

Droit à l'image : Je soussigné(e) M/Mr

Autorise Refuse

-d'être pris(e) en photo et/ou filmé(e) lors de manifestations organisées par l'association.

-d'utiliser ces mêmes images et/ou vidéos à des fins de communication (affiches, articles presse...).

Fait le/...../..... à Signature :

Montant des cotisations :

Plus de 18 ans : 50€ (cotisation USB : 25.80€ + Licence FFSPT : 24.20€)

Moins de 18 ans* : 29€ (cotisation USB : 15.20€ + licence FFSPT : 13.80€)

**Les enfants de – de 18 ans devront être accompagnés d'un adulte et seront sous sa responsabilité pendant les créneaux libres d'ouverture du site.*

IMPORTANT : pour les adhérents qui veulent participer aux sorties extérieures : prendre la licence au Club Alpin Français Vallée de l'Ubaye : rechercher le club sur le site www.ffcam.fr et calculer le coût de votre licence en cliquant sur le bouton « adhérer » + cotisation USB à rajouter selon l'âge.

Forfait famille** : 15€ de cotisation par membre de la même famille + licence : 33.50€

***Exclusivement réservé à : 1 adulte avec 1 à 4 enfants de – de 18 ans ou 2 adultes avec 1 à 3 enfants de – de 18 ans*

Règlement : Chèque Espèce Coupon Sport Chèque vacance

Date d'adhésion:...../...../.....

Durée de l'adhésion : du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur mise à sa disposition au siège de l'association ainsi que sur le site Internet de l'association, et déclare vouloir adhérer à l'association Union Sportive de la Blanche.

Site Internet : www.usbseyne.com

Date et signature de l'adhérent :

Fonctionnement des séances libres surveillées :

Les séances dites libres surveillées sont des séances ouvertes à tous les membres où les grimpeurs se gèrent en autonomie. Le responsable de séance n'est présent que pour veiller à la sécurité et donner des conseils. **Les mineurs sont sous la responsabilité des parents.**

Le club met gracieusement du matériel à disposition des adhérents découvrant l'escalade. En contrepartie l'utilisateur s'engage à le respecter et à le ranger selon l'organisation prévue.

Jours et horaires d'ouverture du gymnase en séances libres :

Lundi : de 19h30 à 22h00

Mardi : de 17h30 à 22h00 (horaires modulables en fonction des dispo des animateurs)

Sorties en extérieur (uniquement pour les adhérents qui ont pris leur licence à la CAF) : les dates vous seront communiquées au fur et à mesure en fonction des disponibilités des encadrants et de la météo.

Nous vous communiquerons toutes les informations utiles et importantes relatives à la vie du club par mail.

Informations légales : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et au bon fonctionnement de notre association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la gestion de l'association par les membres élus du bureau de l'association. En fournissant votre email, vous acceptez de recevoir des informations par voie électronique de l'association. Vous pouvez, à tout moment, demander l'arrêt de ces envois. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Président de l'association Union Sportive de la Blanche ou à l'un des autres membres élus du bureau qui lui transmettra. Le fichier des adhérents fait l'objet d'une dispense de déclaration à la CNIL conformément à la "Dispense n°8 - Délibération n°2006-130 du 9 mai 2006 décidant de la dispense de déclaration des traitements relatifs à la gestion des membres et donateurs des associations à but non lucratif régies par la loi du 1er juillet 1901" émise par la CNIL.